

CONDITIONS GÉNÉRALES

VOTRE INSCRIPTION constitue un contrat par lequel vous acceptez tous et chacun des termes et conditions qui suivent. Ce contrat prévaut sur toute autre entente relative à votre voyage. Veuillez donc lire les informations suivantes attentivement. Le terme « étudiant » dans le texte désigne une personne qui achète un séjour de toute nature à l'agence Séjours Linguistiques VTE.

INSCRIPTION

Nous recommandons de faire l'inscription au minimum 45 jours avant le début du cours. Aucune inscription n'est considérée avant la réception du bulletin d'inscription et du dépôt correspondant. Un supplément de 50 \$ + taxes est exigé pour une inscription faite 15 jours ou moins avant la date de début des cours. Du 1^{er} juin au 15 septembre 2010 le supplément de 50 \$ + taxes est exigé pour toute inscription faite 21 jours ou moins avant la date de début des cours.

Pour vous inscrire, vous devez compléter et signer le bulletin d'inscription et nous le faire parvenir par courrier ou par télécopieur avec le dépôt ou le paiement final correspondant. Pour tous les séjours, le chèque devra être fait au nom de Séjours Linguistiques VTE.

DÉPÔT ET PAIEMENT

Un dépôt de 350 \$ pour le séjour linguistique est requis au moment de votre inscription. Ce montant ne comprend pas les assurances supplémentaires d'annulation ou autres, de même que le dépôt ou le paiement final que peuvent exiger les compagnies aériennes au moment de la réservation d'un billet d'avion. Le solde devra être complètement payé au moins 45 jours avant le départ. Un paiement total est exigé pour une inscription à moins de 45 jours du départ.

CONFIRMATION D'UN SÉJOUR

Un délai de 3 à 5 jours est nécessaire pour confirmer un séjour suite à la réception de votre bulletin d'inscription à nos bureaux.

POLITIQUE D'ANNULATION

Toute annulation devra être adressée par courrier ou par télécopieur à Séjours Linguistiques VTE.

Toute annulation entraîne pour l'étudiant les frais suivants :

- **Plus de 45 jours avant le départ** : 200 \$ Séjours Linguistiques + la partie non remboursable du billet d'avion + les frais de l'école
- **De 45 à 22 jours avant le départ** : 40 % du prix du séjour + la partie non remboursable du billet d'avion + les frais de l'école
- **De 21 à 15 jours avant le départ** : 60 % du prix du séjour + la partie non remboursable du billet d'avion + les frais de l'école
- **De 14 à 8 jours avant le départ** : 80 % du prix du séjour + la partie non remboursable du billet d'avion + les frais de l'école
- **7 jours et moins avant le départ** : aucun remboursement
- **Après le départ** : aucun remboursement
- **Modification** : 50 \$ de pénalité + taxes

Séjours Linguistiques VTE ne peut garantir d'obtenir les modifications désirées. Dans le cas où l'étudiant annule son séjour linguistique, suite à une impossibilité d'effectuer les modifications désirées, celui-ci devra se soumettre à cette politique.

AUTORISATION

L'étudiant autorise Séjours Linguistiques VTE à transmettre à l'école les renseignements personnels nécessaires au placement en famille comme : l'âge, la condition de santé, les préférences alimentaires, les passe-temps, etc.

RÉCLAMATION

Il est essentiel d'aviser Séjours Linguistiques VTE le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec la direction de l'école ou le directeur de Séjours Linguistiques VTE (1-800-463-2265, Canada, États-Unis, Hawaii ou par courriel pour les autres destinations) afin que la situation puisse être corrigée. Aucune réclamation ne sera considérée si l'étudiant n'a pas contacté Séjours Linguistiques VTE pendant son séjour pour l'informer de la situation.

ASSURANCES

Les voyageurs sont invités à se procurer, auprès de Séjours Linguistiques VTE, une assurance annulation dans l'alternative où, pour des raisons majeures, (maladies, blessures ou décès survenant à eux-mêmes ou à un proche) ils devraient annuler leur voyage avant ou pendant leur séjour. De plus, nous recommandons fortement de prendre une assurance hospitalisation pour ceux qui n'ont pas d'assurance personnelle. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable. Vous devez prendre connaissance des exclusions dues aux conditions médicales préexistantes contenues dans votre police d'assurance au moment de l'achat.

DOCUMENTATION REQUISE

Les passagers s'engagent à obtenir, à leurs frais, tous documents exigés par les autorités gouvernementales compétentes (certificat de naissance, certificat de vaccination, passeport ou visa si nécessaire). Ils doivent vérifier quels sont les documents nécessaires et s'assurer de les avoir en main avant de partir en voyage. En cas de défaut d'un voyageur, le transporteur ou les autorités compétentes pourront lui refuser l'accès à bord et le voyageur ne pourra obtenir de remboursement. Les passagers doivent également vérifier, auprès d'un CLSC ou d'une clinique des voyageurs, si des vaccins sont nécessaires.

PRIX INDIQUÉS

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens (\$) can. Ces prix sont sujets à changement sans préavis au moment ou avant le temps du paiement final. Un changement peut survenir suite à la dévaluation du dollar canadien. Date de publication de la brochure le 1^{er} décembre 2009.

RESPONSABILITÉS DE SÉJOURS LINGUISTIQUES VTE

Séjours Linguistiques VTE agit seulement en qualité d'agent en ce qui concerne les écoles, l'hébergement en famille et en résidence, les arrangements d'hôtels ou de transport soit par avion, autocar ou autre moyen et n'assume aucune responsabilité pour tout retard, perte de biens personnels, blessures, accidents, décès, dommages, incommodités, pertes de plaisir, bouleversements, désappointements, détresses ou frustrations d'ordre physique ou mentale résultant d'une erreur d'un de ses fournisseurs ou agents.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT

L'étudiant s'engage à accepter toutes directives raisonnables relatives au forfait émis alors que l'étudiant est à l'étranger. Dans les cas où un étudiant aurait une conduite préjudiciable aux autres étudiants ou aux fournisseurs de services et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, l'étudiant sera expulsé et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que l'étudiant devra déboursier pour son hébergement, sa nourriture et son transport.

